



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 30 avril 2015, à 20h00  
à la Salle de Spectacles**

**6<sup>ème</sup> séance – 2014 / 2015**



## Séance du jeudi 30 avril 2015

### Présidence de M. Michele Scala, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 6<sup>ème</sup> séance de cette législature.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse aussi mes salutations à l'équipe de Sonomix, en charge de la retransmission des séances ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximix en charge du son.*

*Je déclare ouverte cette sixième séance du Conseil communal de Renens pour la 4<sup>e</sup> année de notre législature 2014/2015.*

56 conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer et ce, conformément à l'article 66 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Sandra Martins et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Hasan Dinç, Nicolas Freymond, Xhevat Gashi, Florian Gruber, Abdelfattah Hanachi, Naïm Lokaj, Alberto Mocchi et Oumar Niang.

Sont absent(e)s: Mme Elodie Golaz Grilli ainsi que MM. Antoine Bianchi, Alain De Col, Frédéric George, Seljim Ibrahim, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Armando Mateus, Pascal Montemari, Roberto Pietro Russo, Fatmir Sadiku et Abdullah Tabib.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu plusieurs courriers concernant:

- les élections complémentaires à la Municipalité et au Conseil Communal,
- la procédure de demande pour des stands occasionnels lors du marché du samedi,
- le projet de plan de quartier « Demain Florissant »,
- un magasin de proximité à Florissant,

ainsi que:

- une pétition déposée quelques minutes avant le début de la séance.

Ces courriers seront lus au point N° 4 de l'ordre du jour "Communications de la Présidence".

D'autre part, M. le Président communique qu'il a également reçu:

- Une interpellation de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, intitulée "Transport par rail de produits dangereux: agir et réagir!".

Cette interpellation sera traitée au point N° 16 de l'ordre du jour "Motions, postulats, interpellations".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2015
3. Démission(s) / Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Postulat** de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges.  
*Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 61-2015** – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de la verrière de toiture de l'église de la paroisse catholique romaine St-François d'Assise à Renens  
*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 62-2015** – Création d'une UAPE sur le site du Censuy – Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple  
*Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, Présidente-rapporteuse*
14. Dépôt de préavis
  - Préavis intercommunal N° 66-2015 – Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) – Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires  
*Commission des finances*
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 63-2015 – Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance  
*Présidence: Fourmi rouge*
  - Préavis intercommunal N° 64-2015 – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge  
*Commission des finances*

- Préavis N° 65-2015 – Modification des autorisations générales pour la législature 2011–2016 – Augmentation du plafond de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- par cas pour les dépenses urgentes et exceptionnelles non prévues budgétairement et intégration d'une marge de tolérance pour tout dépassement dans les crédits d'investissement  
*Commission des finances*
- Préavis N° 67-2015 – Demande de crédit pour l'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public  
*Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis N° 68-2015 – Théâtre Kléber-Méleau : création d'une fondation  
*Présidence: Les Verts*

#### 16. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher Maquignaz, pour le groupe PS, intitulé "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique".
- Développement du postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert, pour le groupe UDC, intitulé "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste".

#### 17. Questions, propositions individuelles et divers

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2015

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 mars 2015.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

*Monsieur le Président,*

*Je vous remercie de me passer la parole. J'ai juste une remarque.*

*Un procès-verbal se doit d'être le reflet de nos, en l'occurrence de vos discussions. Puisque j'étais absent, je me suis permis de regarder la vidéo sur Internet pour savoir ce que vous aviez proposé concernant le postulat de M. Ali Korkmaz. Et, en fait, la nomination des commissaires n'est pas celle qui figure sur le procès-verbal.*

#### **Réponse de M. le Président**

*Je m'excuse pour cette incompréhension, mais c'est bien possible et j'assume mes responsabilités, donc mea culpa.*

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

*Donc, je vous demande de corriger, en page 57, les noms des commissaires pour le parti socialiste qui sont Mme Gerarda Romano-Giorno et M. Daniel Rohrbach, c'est ce que vous avez dit.*

*Sachant que je laisse ma place à M. Mohammed Jribi pour la séance qui a déjà eu lieu. Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, le procès-verbal modifié est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal **modifié** est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

### **3. Démissions / Assermentations**

M. le Président informe que Mme Véronique Bovey-Diagne, du groupe Les Verts, a démissionné du Conseil communal de la Ville de Renens en date du 08 avril 2015 et fait part de sa lettre de démission.

*"Cher Monsieur le Président, cher Michele,*

*Je vous remercie de prendre acte de ma démission du Conseil communal, avec effet immédiat.*

*Les charges professionnelles et privées que je dois assumer ont en effet augmenté de telle façon que je n'arrive plus à trouver ni l'envie ni le temps nécessaires à remplir cette fonction à satisfaction. C'est donc avec regret que je laisse ma place.*

*Les cinq années passées au sein de ce Conseil communal ont été riches en rencontres, en échanges, elles m'ont apporté beaucoup et je remercie tous les membres du Conseil, de la Municipalité et les représentants de l'Administration communale pour le soin mis à alimenter nos débats et en définitive nos décisions.*

*Je remercie particulièrement les membres de la Commission des finances, dans laquelle les débats furent constructifs, ainsi que M. Jean-François Clément, M. Michael Perrin et Mme Laurence Favre pour leur précieuse aide durant mon année de présidence.*

*Je remercie enfin chaleureusement Mme Yvette Charlet, attentive à me relancer lorsque j'oubliais de lui envoyer un texte, lorsqu'il manquait une signature, toujours avec sourire et gentillesse.*

*Avec mes meilleures salutations."*

Puis, M. le Président communique à l'assemblée que le groupe PLR a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Hugo Dias. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. le Président prie M. Hugo Dias de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

**«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.**

**Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)**

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie M. Hugo Dias de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **M. Hugo Dias** – *Je le promets*

M. le Président félicite le nouveau conseiller communal pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

#### **4. Communications de la Présidence**

##### **❖ Courriers**

- de la Municipalité relatif à l'élection complémentaire à la Municipalité et au Conseil communal

*"Madame, Monsieur,*

*Suite à la démission du 12 mars 2015 de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal, Directeur de la Sécurité sociale, et conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP), la Préfète du district de l'Ouest lausannois convoque les électrices et les électeurs de la Commune de Renens le dimanche 14 juin 2015 pour l'élection complémentaire à la Municipalité (1er tour).*

*En cas de second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 5 juillet 2015; une élection tacite est possible dès le 1<sup>er</sup> tour.*

*De plus, nous devons vous informer qu'à la suite de la démission d'un conseiller communal UDC et d'un manque sur la liste des parrains pour soutenir le nouveau candidat, selon l'article 82 et par renvoi les articles 66 et 67 de la LEDP, il doit être procédé à une élection complémentaire au Conseil communal.*

*Cette élection aura lieu le 14 juin 2015, en même temps que la votation fédérale et l'élection complémentaire à la Municipalité, selon le système majoritaire relatif en un seul tour ; une élection tacite est possible.*

*Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 4 mai 2015 à 12 heures pour les deux élections, et au mardi 16 juin 2015 à 12 heures en cas d'un second tour de l'élection à la*

*Municipalité. La même correspondance a été adressée aux Présidents des partis politiques représentés à Renens. Prochainement, nous leur ferons parvenir la documentation complète relative au dépôt des listes pour chaque élection.*

*Les arrêtés seront affichés au pilier public dès mardi 21 avril prochain. Une communication sera faite à la presse en parallèle.*

*Le soussigné de droite, tél. 021/632'71'01, ou Mme Anne Lafond, tél. 021/632'71'26, sont naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*En espérant ainsi vous être utiles, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée."*

- de la Municipalité relatif à la procédure de demande pour des stands occasionnels lors du marché du samedi

*"Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme vous le savez sans doute, les animations estivales du marché du samedi matin débiteront le 25 avril prochain en présence du stand de la Municipalité.*

*Notre marché hebdomadaire rencontre un succès réjouissant. Nous faisons par ailleurs face à de plus en plus de demandes pour des stands ponctuels qui ont poussé la Municipalité à mieux organiser les sollicitations qui lui sont faites.*

*Pour ce faire, une procédure a été établie. Elle vise notamment à offrir une meilleure organisation en amont des marchés et à mieux répartir les rôles de chaque service. Nous avons notamment mis en place un courriel qui vous permet de faire une réservation de stand facilement. Un plan avec un récapitulatif de votre demande vous sera également remis la veille de chaque marché.*

*Nous vous remettons en annexe à la présente ladite procédure que nous vous remercions d'appliquer dès la réception de ce courrier.*

*La Police du commerce reste à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.*

*Tout en vous remerciant pour votre collaboration et en vous souhaitant une belle saison, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée."*

- de la Municipalité au groupe d'Intérêt de Florissant relatif à l'abandon du projet de plan de quartier "Demain Florissant"

*"Monsieur,*

*Pour la bonne forme et suite aux différents contacts que nous avons eus au cours des derniers mois concernant l'objet précité, nous accusons formellement réception de votre pétition du 25 avril 2013 : "Oui à la densification dans les friches industrielles, Non à la densification des quartiers existants et déjà denses de Renens !", transmise à la Municipalité le 12 septembre 2013.*



*Il ne nous apparaît pas utile dans le présent courrier de rappeler tout l'historique des échanges tant oraux qu'écrits que nous avons pu avoir depuis de nombreuses années. La récente issue décidée par la Municipalité, à savoir l'abandon du projet de plan de quartier de Florissant, nous permet de répondre tant à votre pétition qu'à votre proposition de moratoire faite le 17 septembre 2014.*

*Nous joignons à la présente la communication officielle relative à la décision de la Municipalité et considérons ainsi clore les éléments administratifs en suspens.*

*En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée."*

- Courrier des pétitionnaires relatif à la pétition contre la fermeture du magasin Coop de Florissant à Renens datée du 18 mai 2014

*"Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

*Au nom des pétitionnaires et des commerçants soussignés, nous vous informons avoir constaté avec enthousiasme que l'ouverture d'un magasin Denner est annoncée prochainement dans notre quartier de Florissant en lieu et place de la Coop, dont nous avons vivement regretté sa disparition.*

*Manifestement, la société Denner n'hésite pas à investir là où la société Coop estimait que la densification de la population, les demandes de plus en plus grandes de la clientèle et l'impossibilité de respecter les normes condamnaient notre magasin de quartier.*

*Les soussignés remercient la société Denner pour sa clairvoyance, pour les emplois qu'elle va créer dans le quartier et, ainsi, de croire en sa population et tout particulièrement aux seniors à mobilité réduite.*

*Nous osons espérer que la Municipalité y est également pour quelque chose et la remercions donc également. Par conséquent et dès lors qu'à ce jour la Municipalité n'a pas répondu à notre pétition, nous vous informons que vous pouvez désormais faire classer le dossier.*

*Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations les meilleures."*

A noter que ce courrier est signé par les pétitionnaires ainsi que par le Tabacs-Journaux de l'avenue de Florissant, le Garage de Florissant, la Pharmacie de Florissant, le Café-restaurant de Florissant et Flor Coiffure.

#### ❖ **Lausanne Région**

*Je vous rappelle que vous avez reçu une invitation à une journée de réflexion intitulée « Drogues, Prévenir, Agir ? Quels outils pour les communes ? » organisée par la commission Dépendances et Prévention de Lausanne Région.*

### ❖ Pétition

*Je vous communique aussi rapidement l'intitulé de la pétition qui m'a été remise il y a quelques minutes par une délégation, que je salue au passage étant présente dans la tribune.*

*"Monsieur le Président du Conseil,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux,*

*Nous déposons aujourd'hui la pétition "Pour une cour de récréation sûre pour nos enfants", munie de 286 signatures.*

*Cette pétition fait suite aux déprédations constatées, depuis des années, dans la cour du Collège du Sous-Biondes. Pour rappel, ce collège est fréquenté par des élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> Harmos soit de 4 à 7 ans".*

*Comme je l'ai expliqué tout-à-l'heure à la délégation qui m'a remise cette pétition, celle-ci va être évaluée par le Bureau, puis elle sera lue dans son intégralité lors du prochain Conseil.*

### ❖ Représentations

*Je vous fais part des diverses représentations auxquelles j'ai participé:*

- A l'assermentation de PolOuest à Chavannes le 23 mars 2015,*
- A l'ouverture officielle des animations de la Place du Marché le 25 avril 2015.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## 5. Communications de la Municipalité

*Le Bureau a reçu le Communiqué de la Municipalité N° 7 du 21 février au 17 avril 2015 qui relate les principales décisions et activités.*

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

### • Mme Marianne Huguenin, Syndique

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

*J'aurai effectivement une communication. Auparavant j'aimerais d'une part excuser l'absence de notre collègue Myriam Romano-Malagrifa qui est malade cette semaine et, d'autre part, souligner le fait que Mme Cindy Mendicino, journaliste pour 24Heures, assiste ce soir, à priori, à son dernier Conseil communal chez nous; elle est en effet promue dans la rubrique de politique lausannoise de 24Heures. Alors j'aimerais dire que nous la félicitons*

*pour cette promotion, mais c'est vrai que nous regrettons son départ! J'aimerais saluer, depuis quelques années qu'elle est là, la qualité du suivi qu'elle fait sur l'Ouest lausannois, son intérêt pour les communes de l'Ouest, pour la politique qui s'y fait, son intérêt pour notre Commune aussi. C'est vrai qu'elle assiste très régulièrement aux conférences de presse que nous organisons et elle fait vraiment un gros effort pour faire apparaître Renens et l'Ouest lausannois dans la page lausannoise, (petite page de la même grandeur que les pages du Nord vaudois, de l'Est vaudois et de l'Ouest et où il faut parfois se battre un peu pour "caser" l'Ouest lausannois à côté du grand Lausanne!). Donc je lui souhaite une bonne suite de sa carrière journalistique à 24Heures, dans la rubrique politique, et j'espère, je sais, qu'elle continuera de s'intéresser à l'Ouest lausannois.*

*Puisque nous parlons de la presse, j'aimerais également saluer la présence ce soir, d'un jeune homme de la rubrique Labo 24, rubrique hebdomadaire dans 24Heures écrite par des jeunes journalistes en herbe qui suivent l'actualité.*

*S'agissant de la communication complémentaire de la Municipalité, celle-ci est une réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Didier Divorne relative aux accords TISA. Une copie de cette réponse a déjà été envoyée à M. Didier Divorne.*

\*\*\*\*\*

*"Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le 12 mars 2015, M. le Conseiller communal Didier Divorne, au nom de son parti politique La Fourmi Rouge, a posé une question relative à l'attitude que la Municipalité souhaite adopter suite au courrier de l'Association Citoyenne pour la Défense des Usagers du Service Public (ACIDUS) ayant trait aux négociations en cours au niveau international sur les accords TISA (Accord sur le Commerce des Services). Ce courrier a été envoyé à la Municipalité (et en copie aux différentes groupes politiques du Conseil communal) pour lui demander d'intervenir au niveau fédéral afin de rendre public ces négociations et de s'opposer à toute privatisation des services publics. M. Divorne rappelait son intervention dans le même sens au Grand Conseil vaudois, ainsi que la réponse positive et la démarche du Conseil d'Etat auprès du Conseil fédéral.*

*En réponse à la question de M. Divorne, la Municipalité réitère toute l'importance qu'elle accorde à la thématique soulevée dans le cadre de ces nouveaux accords. Comme rappelé par l'intervenant, elle avait déjà pris position en 2005, suite à une interpellation du Conseil communal sur une première série de négociations en la matière (l'Accord général sur le commerce des services - AGCS). Une résolution du Conseil communal, soutenue par la Municipalité, avait alors été envoyée au Conseil Fédéral, déclarant Renens "hors zone AGCS".*

*La négociation de nouveaux accords TISA se déroule actuellement depuis 2012 à Genève à la mission des Etats-Unis, entre une cinquantaine d'Etats et dans la plus grande opacité. Comme mentionné dans le courrier d'ACIDUS et dans la réponse du Conseil d'Etat, ces négociations sont menées exclusivement au niveau de la Confédération, qui à ce jour n'a pas saisi le Parlement fédéral sur ce dossier. L'enjeu de ces accords, dont le contenu reste secret, est celui d'ouvrir les services publics à la concurrence et de privatiser les secteurs les plus rentables, ceci sans qu'un débat démocratique (référendum éventuel) puisse se faire.*

*A l'instar du Conseil d'Etat dans sa réponse du 17 septembre 2014 à l'interpellation au Grand Conseil de M. Divorne et consorts "Avenir des services publics vaudois : quelle est la vision du Conseil d'Etat en la matière?", il est difficile pour la Municipalité de se prononcer de manière précise sur un accord dont on ne peut connaître les tenants et aboutissants. Effectivement, ladite réponse soulignait que ni le Conseil d'Etat, ni les autres cantons, ni les communes n'ont pour l'heure été associés aux négociations.*

*Cependant, concernant la thématique même de la privatisation de services publics, la Municipalité réaffirme son engagement de 2005 et partage dès lors la position de l'intervenant et du Conseil d'Etat sur le fait que "les tâches et missions essentielles de service public, par exemple la santé, l'éducation, l'énergie (électricité), les transports publics ou encore la poste, ne doivent pas faire l'objet d'une libéralisation sous l'égide de TISA". La Municipalité partage également l'appréciation qu'il n'est pas normal que le contenu de tels accords ne soit pas rendu public et que les différents étages de notre démocratie (Parlement fédéral, cantons, communes, population) ne soient pas informés et partie prenante de la décision.*

*Dans cette optique, la Municipalité répondra dans ce sens au courrier d'ACIDUS du 23 février 2015 et fera parvenir un courrier au Conseil Fédéral (avec copie au Conseil d'Etat) afin de faire connaître cette prise de position, confirmant ainsi son engagement de 2005 (et celui du législatif) ainsi que son opposition à tout nouvel accord qui conduirait à des privatisations ou démantèlements des services publics.*

---

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Didier Divorne relative aux accords TISA.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PS**

Question relative à la page N° 2 du Communiqué de la Municipalité "Fête du 1<sup>er</sup> Août"

*Mesdames et Messieurs,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Une question par rapport à la décision de la Municipalité à la page N° 2 du Sous-la-loupe concernant les fêtes du 1<sup>er</sup> Août.*

*Je n'ai rien contre les fêtes du 1<sup>er</sup> Août, c'est super. Par contre, ayant fait partie de la commission du préavis N° 58-2014 l'année passée sur les travaux du tunnel sous les CFF vers le Léman, je me rappelle qu'il nous a été dit que, pendant les périodes de fermeture du tunnel, l'avenue du Censuy serait mise en double sens afin de délester un peu le trafic et je me demande comment cela va aller si nous avons une route à double sens pendant le 1<sup>er</sup> Août? Comment pourrions-nous nous permettre de fermer plusieurs jours l'Avenue du Censuy pour faire installer les tentes et autres?*

## Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Alors, simplement pour informer que la route ne sera pas fermée pendant le 1<sup>er</sup> Août (ou juste le soir-même), et ce trafic qui se déroulerait là-bas, ce n'est encore pas le cas, pourra parfaitement être absorbé sur le reste du réseau. Donc il n'y a pas d'incohérence à ce niveau-là.*

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité relative aux accords TISA

*Monsieur le Président,  
Chères et Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse vis-à-vis de cet accord TISA. C'est vrai que c'est d'une grande opacité, j'imagine même que s'ils pouvaient privatiser l'eau, ils le feraient, s'ils pouvaient privatiser même l'air, je suppose qu'ils le feraient également. Heureusement cela n'est pas possible! Pour information, c'est un sujet qui se débat vraiment à tous les niveaux; le 25 mai, à Genève, il y aura une conférence sur ce sujet avec quelqu'un du Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération, alors pour celles et ceux qui s'intéressent sur ce sujet, j'ai quelques informations et puis si vous n'avez rien d'autre de plus intéressant à faire au soir du 25 mai, venez avec moi à Genève, ce sera très intéressant. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité pour ses réponses.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. le Président souhaite s'associer aux vœux de la Municipalité en adressant à Mme Cindy Mendicino, au nom du Conseil communal de la Ville de Renens, tous ses remerciements et félicitations pour son avenir. De plus, M. le Président adresse également une cordiale bienvenue au jeune journaliste présent ce soir.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,  
Chers collègues,*

*Même si l'agenda de la commission des finances est passablement chargé en ces temps d'analyse des comptes 2014, elle n'a pas dérogé à sa traditionnelle séance d'avant-conseil pour discuter et voter les incidences financières des préavis qu'elle ne s'est pas vu assigner par le Conseil communal.*

**Préavis 63-2015 : Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance.**

La nouvelle balayeuse est annoncée au plan des investissements. Son amortissement est fixé à 10 ans. La COFIN note que la balayeuse actuelle a été amortie en 2013.

- Au vote, les incidences financières sont acceptées à l'unanimité

**Préavis 67-2015 : Demande de crédit pour l'assainissement des luminaires à lampe à vapeur de mercure de l'éclairage public.**

Il s'agit là d'une mise en conformité obligatoire. La COFIN relève que de nouvelles économies (non chiffrées) sont prévues. Ces économies seront réalisées sur la technologie qui devra remplacer les lampes actuelles à vapeur de mercure. La COFIN propose à la commission ad hoc de se pencher sur la question de savoir s'il est rentable d'effectuer cet assainissement aujourd'hui ou s'il n'avait pas été plus judicieux d'attendre une technologie encore plus efficace en terme d'énergie et donc de coût.

- Au vote, les incidences financières sont acceptées à l'unanimité.

**Préavis 68-2015 : Théâtre Kléber-Méleau : création d'une fondation**

L'acceptation ou le refus de la création d'une fondation est de la compétence du Conseil Communal même si la somme de CHF 15'000.- reste un montant dans les compétences de la Municipalité (selon le Préavis N° 1). La COFIN note que cette dépense ne sert qu'à l'établissement du capital de la future fondation. Tout ce qui touchera à la nouvelle organisation et à son fonctionnement sera modifié par voie de préavis. Il ne s'agit en aucun cas d'un nouveau subventionnement. La COFIN note toutefois que la méconnaissance de la finalité (la nouvelle organisation du théâtre) rend la décision difficile.

- Au vote, les incidences financières sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller et les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

**7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Byron Allauca**, Président de la CUAT

La CUAT s'est réunie le 19 mars 2015 en présence de Mme Tinetta Maystre et de l'architecte de la Ville M. Philippe De Almeida. A cette occasion la CUAT a reçu une présentation de la municipalité sur les plans de quartier (PQ) « CHÊNE » et « KODAK ».

### **PQ CHÊNE**

*Il faut savoir que dans ce PQ, la majorité des parcelles ont déjà été construites. Il y a des bâtiments importants, un certain nombre de petites maisons, de l'industrie et l'artisanat.*

*Le but principal de ce PQ est de développer ce secteur avec une vision d'ensemble, il est prévu d'y arriver dans l'esprit du schéma directeur de Malley et ainsi créer une mixité entre habitat, commerces, artisanat et services compatibles avec l'habitat.*

*Ce PQ permettra aussi de mettre en valeur ces terrains et de trouver des synergies entre les propriétaires afin que ce quartier évolue harmonieusement dans le futur et trouve ainsi un caractère urbain. En outre, ce PQ doit permettre la continuité de la Promenade Fleurie à travers le quartier.*

*Dans ce quartier, il y a environ 26 533 m<sup>2</sup> de SBP avec une occupation actuelle à 80 % de logements et 20% d'activité. Le souhait de la Municipalité est d'arriver à maintenir cette répartition également dans les nouvelles surfaces à construire.*

### **PQ KODAK**

*Les buts de ce PQ est de transformer ce quartier à caractère industriel en un quartier urbain, tout en permettant de conserver les constructions et activités existantes. De même, il a pour but de favoriser la densité et la mixité fonctionnelle et sociale, d'assurer des espaces publics et des liaisons de mobilité douce à travers le quartier, d'augmenter la durabilité écologique du quartier et de créer un repère architectural emblématique*

*Ce PQ est un dossier un peu plus délicat que celui de CHÊNE, parce qu'il y a déjà un PQ ad hoc qui a été créé en 1973 pour accueillir Kodak, mais aussi parce que le SDIM prévoyait dans ce périmètre davantage de logements et la construction d'une tour.*

*Par rapport à la tour, toute une série d'études et de tests ont été réalisées afin que l'ombre ne gêne pas les petites maisons qui se trouvent à côté. Les résultats montrent qu'une tour à cet endroit occasionnerait les mêmes inconvénients qu'un bâtiment plus petit. De plus, la tour pourrait amener une nouvelle perspective pour le quartier (élément de repère local) et une nouvelle affectation (dont des logements) afin de valoriser l'ensemble du quartier et permettra de dégager la place pour l'espace public.*

*Ensuite, les membres de la commission ont posé plusieurs questions, toutes ces questions et réponses se trouvent dans le PV qui a été envoyé à tous les membres de la CUAT et qui certainement a déjà été communiqué à vous tous.*

*La suite potentielle de la procédure pour ces deux PQ (CHÊNE et KODAK)*

- Finalisation du dossier et envoi en examen au Canton      Été 2015*
- Retour de l'examen préalable      fin 2015*
- Présentation aux propriétaires      début 2016*
- Consultation publique      fin 2016*
- Adoption du plan de quartier      2017*

*Prochaine séance, mardi 16 juin 2015 à 18h30 au CTC pour parler du PDI.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je ne sais pas vous, mais moi j'ai l'impression de perdre un peu le contrôle de la construction avec ce que je viens d'entendre. Ce n'est peut-être qu'une impression vous me direz, mais je me demande quand même si cette impression n'est pas un tout petit peu partagée.*

*D'abord sur le calendrier, cela va relativement vite quand même. Si je regarde la consultation publique, prévue à fin 2016, grosso modo, nous allons nous retrouver dans une situation déjà vécue avec un quartier qui aura déjà été fixé pratiquement dans tout. Où finalement, en fonction des contraintes des propriétaires, il va nous être proposé quelque chose qui sera, pratiquement, à prendre ou à laisser, sans vraiment pouvoir imprimer une marque politique, un souhait particulier d'urbanisme dans ce quartier, un sens à notre urbanisme, comme nous aimerions le faire, comme c'est le rôle des politiques finalement. Là, encore une fois, nous allons nous retrouver dans une situation que j'ai déjà vécue.*

*Le quartier de Chêne, en l'occurrence, on me parle d'un plan de quartier, mais juste pour se donner une petite idée de ce qui se passe sur le chemin du Chêne actuellement: il y a quatre mises à l'enquête qui ont été déposées dans les derniers mois. Une qui concerne une démolition, une autre concernant la pose de la bétonneuse (qui annonce les travaux déjà), une relative, quand même, à deux immeubles à affectation mixte, plus un parking enterré et une, pour un changement d'affectation. Donc ce quartier, est déjà en train de bouger et on m'annonce un calendrier relativement serré, ce qui sous-entend, que, inévitablement, on va arriver à une situation déjà vécue.*

*Maintenant, peut-être que quelqu'un à la Municipalité va me convaincre que j'ai tout faux et qu'il y a réellement un pilote dans l'avion, en tout cas ce n'est pas le Conseil communal, ça j'en suis certain. Merci.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Je vous réponds volontiers. C'est bien pour cela que nous en parlons en Commission d'urbanisme, le pilote travaille sur ces dossiers depuis longtemps, puisque cela fait partie du périmètre de Malley, du périmètre qui a fait l'objet d'une très longue étude.*

*D'abord des études test, ensuite un schéma directeur, qui a été adopté par les Municipalités et par le Canton, et finalement les plans de quartier, qui sont en cours de travail et qui sont en fait une mise en réglementation de la vision qui a eu lieu dans le cadre du schéma directeur.*

*La volonté de partager, c'est justement pour cela que nous en parlons dans la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dont c'est le rôle de voir ces dossiers de façon anticipée et d'en discuter. Les choses ne sont pas encore figées, comme nous pourrions l'entendre, c'est vrai que c'est un rôle assez difficile de la CUAT d'entendre les choses, et ensuite de les rendre; ce sont des dossiers assez techniques quand même, donc j'admire aussi le travail que font les commissaires, notamment son Président, d'entendre tout cela et de le rendre à sa façon, avec ses mots pour vous le transmettre.*



*Maintenant, il l'a dit assez clairement, ces plans de quartier sont en fait une volonté, justement, de mettre un pilote dans ces quartiers, parce que, à priori, nous n'aurions pas besoin de plan de quartier: Il existe une réglementation qui permet des mises à l'enquête telles que vous les avez vues, et tous les dossiers, par exemple Chêne 18, permettant du logement sont conformes au règlement, donc ce sont des choses possibles. La volonté qu'a la Municipalité ici, c'est de pouvoir imprimer une vision, notamment des espaces publics, qui n'est pas forcément le rôle premier que prendra le propriétaire qui travaille sur sa parcelle et d'arriver à avoir une vision à l'échelle de quartier pour l'organiser, pour veiller à la mixité des affectations, pour veiller aussi à maintenir ce qui existe. Les entreprises qui sont sur place, qui nous ont dit qu'elles souhaitaient rester et bien de le permettre, de le faciliter, de mettre un peu d'ordre dans ces quartiers, c'est bien le rôle de ces plans de quartier.*

*Donc nous aurons encore l'occasion d'en parler, notamment avec la CUAT, le cas échéant, mais voilà, c'est bien pour cela que nous travaillons sur ces dossiers.*

*Mais j'entends vos soucis, les choses vont vite, c'est vrai, et puis nous n'avons pas toujours réussi dans ce que nous entreprenons, mais, par ailleurs, il y a beaucoup de choses que nous avons réussies à la satisfaction de tous; pensons au quartier de la Croisée, pensons au quartier de la Gare, des Entrepôts, des dossiers menés justement avec des pilotes et qui vont permettre de développer la Ville avec une vision des espaces publics. C'est notre objectif.*

○ **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

*D'abord, merci pour vos précisions et votre réponse très précise. Effectivement, les plans de quartier ont cet objectif, de donner une direction, d'organiser le quartier selon un certain souhait que nous aurions. Tout cela, je l'entends très bien, toutefois je reste d'avis, qu'à l'échelle d'une ville comme Renens, nous ne devrions pas traiter les affaires par quartier, mais que nous devrions les traiter à l'échelle de la Commune en général. Le règlement auquel vous faites référence, c'est justement un règlement que j'aimerais voir évoluer pour aller vers un règlement de toute la construction à Renens, en prenant l'ensemble des problèmes en même temps et ne pas prendre quartier par quartier. Après c'est un choix stratégique qui peut être meilleur, à savoir de traiter le problème par plan de quartier. Qui avait raison?, Nous le saurons de toute façon plus tard et je ne peux pas dire "moi, je suis certain", ce serait très prétentieux de ma part, mais je reste convaincu, quand même, que la bonne stratégie serait de prendre l'ensemble de l'urbanisme, l'ensemble des quartiers, de regarder tout cela à l'échelle de la Commune et de l'Ouest lausannois. Alors vous me direz, c'est le principe du SDOL, le problème c'est qu'après tout ceci est retranscrit par plan de quartier, d'où la problématique, pour moi, qui risque de réapparaître assez régulièrement dans cette thématique.*

*Mais évidemment, je ne peux pas prédire l'avenir, plus que quelqu'un d'autre.*

**Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Si vous me permettez, quand même encore une réponse. C'est précisément ce qui a été fait à l'échelle de Malley, puisqu'il y a eu une vision sur les 80 hectares que compte la plaine de Malley, qui vont de Prilly jusqu'au niveau de la piscine environ. Tout ce territoire est à l'étude depuis maintenant une dizaine d'années puisque cela a commencé avec ces études test. Donc, c'est bien précisément ce qui se fait et puis ce que nous souhaitons maintenant ce n'est*

*pas un schéma directeur, ni même un plan directeur qui après le fixe, mais ce sont bien des plans de quartier qui mettent en musique ces idées-là. Mais c'est vrai que ce n'est plus le plan de quartier qui est quelque part révolutionnaire, il ne fait qu'adapter, avec les propriétaires, parce que c'est une obligation, adapter cette vision-là à l'échelle du quartier. Mais là, clairement cela a été fait.*

*Pour le reste je sais que nous avons eu l'occasion d'en parler, ce plan directeur, à l'échelle de l'Ouest, que nous allons lancer ensemble, c'est exactement cela, cette vision de l'Ouest lausannois à huit communes qui après se traduiront avec des PGA (Plan Général d'Affectation) au niveau communal. Donc c'est un travail qui se fait en parallèle mais qui prend du temps.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

## **9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud**, déléguée PS à l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Cher-es Collègues,*

*Le Conseil Intercommunal pour la « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » s'est réuni 25 mars dernier pour la votation de 2 préavis. Je me permets de rapporter ce soir, puisque sur les 9 commissaires intercommunaux pour Renens, j'étais accompagnée d'uniquement 2 autres commissaires.*

*Le premier préavis concernait une demande pour un logiciel répondant à la modélisation et gestion par processus pour un total de CHF 80'000.- TTC pris dans le Fonds de réserve pour, initialement un Shake consulting. Le Conseil a accepté cette dépense et la réaffectation du fonds de réserve.*

*Le deuxième préavis concernait l'acquisition d'un 4<sup>ème</sup> appareil de surveillance automatique du trafic et d'un radar préventif. Celui-ci bouclait ainsi le préavis 03/2009 qui n'avait pas été complété jusqu'à ce jour. Il faut savoir que le district a 13 poteaux munis de système de surveillance des feux rouges avec contrôle de la vitesse. Dans ces 13 poteaux tournent par*

*intermittence 3 radars mobiles. Les automobilistes traversant notre district ont donc 1 chance sur 4 environ de se faire flasher s'ils brûlent un feu rouge et/ou roulent trop vite.*

*Ce préavis a fait débat au sein du Conseil avec les pous et les contres. Même une demande de séparer le radar mobile au contrôleur de vitesse puisqu'ils n'ont pas vraiment la même utilité. L'un est clairement répressif et l'autre dissuasif. Idée qui a été abandonnée. Finalement, malgré les essais de refuser cette dépense aux dépens des automobilistes peu vigilants, le Conseil a accepté ce préavis et de dépenser CHF 72'796.15 TTC.*

*Merci de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

#### **10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. le Président annonce les changements de la composition des Commissions permanentes et des commissions intercommunales, puis ouvre la discussion sur ce point:

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Mesdames, Messieurs,*

*Pour certaines commissions effectivement, nous vous présenterons les remplaçants de Mme Véronique Bovey-Diagne. Toutefois, pour la Commission des finances, c'est M. Yolan Menoud qui prendra la relève de Mme Véronique Bovey-Diagne.*

La parole n'est plus demandée.

Suite à cette intervention, les membres du Conseil prennent donc acte des changements suivants dans la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales.

- Commission communale de naturalisation (commission municipale)

Le groupe PLR présente Mme Dominique Perret en tant que commissaire suppléante.

- Commission de finances

Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Yolan Menoud, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission de gestion

Faisant suite à la démission de M. Aso Piroti de la Commission de gestion, le groupe PS présente M. Robert Mulopo, respectant ainsi la convention de législature.

A ce propos, M. le Président fait lecture d'un courriel de M. Aso Piroti:

*"Monsieur le Président,*

*Par le présent courriel, je voudrais vous présenter ma démission de la commission de gestion du Conseil communal de la ville de Renens.*

*Je profite de cette occasion pour REMERCIER les membres de la commission de gestion pour leur investissement. Une commission que j'ai beaucoup appréciée. J'ai chaque fois eu un grand plaisir de me trouver autour d'une table de travail et de discussion avec mes collègues, ceci dans une ambiance de collaboration et d'esprit positif afin de donner l'occasion à chacune et à chacun pour pouvoir contribuer de son mieux pour le bien de notre Commune.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures."*

- Commission consultative du planning familial (commission municipale)

Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts doit présenter un commissaire.

- Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (commission municipale)

Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts doit présenter un commissaire.

#### **11. Rapport de commission – Postulat de M. le conseiller communal Alberto Mocchi demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges**

Suite à l'absence pour cause de maladie de Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la Commission, M. le Président prie Mme Verena Berseth de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la commission.

- **Mme Verena Berseth**, Membre de la commission donne lecture du rapport.

*La commission s'est réunie le 21 janvier 2015 à la salle de la Municipalité.*

*Etaient présent-e-s Mmes et MM. Antoine Bianchi, Pascal Golay, Nathalie Kocher, Didier Vienet, Patricia Zurcher et Suzanne Sisto-Zoller, présidente-rapporteuse.*

*Mme Verena Berseth et M. Stéphane Montabert étaient absent-e-s.*

*M. Alberto Mocchi, auteur du postulat, était invité.*

*La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-François Clément, Municipal des finances.*

*M. Laurent Curchod, chargé de mission au service des communes, a été invité par la commission en tant que spécialiste. Il nous introduit le sujet.*

*Le canton de Vaud est constitué de 318 communes et a 730'000 habitants. Il n'y a pas de*

structure entre le canton et les communes. Comment traiter les questions qui sont plus larges que les communes ? Les communes doivent se mettre ensemble pour des collaborations. Elles peuvent le faire sous diverses formes :

1. *L'Entente intercommunale. Il y en a entre 120 et 150 dans le canton, qui regroupent 2 à 4 communes. Exemples : le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) de Malley, regroupant Prilly et Renens ; entente intercommunale Mèbre-Sorge regroupant .Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice.*
2. *L'Association intercommunale. Il y en a env. 130 dans le canton. L'Association a une personnalité juridique. Elle peut percevoir des taxes pour son propre fonctionnement. Elle a un but principal pour tous les membres et peut avoir en plus un but optionnel pour une partie des communes membres. Elles sont dirigées par un conseil intercommunal dont les membres sont désignés par le conseil communal et/ou la municipalité. Elles sont de plus en plus nombreuses et aussi de plus en plus puissantes. Le problème qui se pose à ce sujet, c'est la légitimité démocratique des décisions qui y sont prises. Ce ne sont plus les communes qui décident. Exemples : l'ARASOL (association régionale pour l'action sociale ouest lausannois), Sécurité dans l'Ouest lausannois, anciennement l'AIC (La Planta) dissoute en 2009,*
3. *La Fédération de communes est presque identique à l'Association. Elle a une personnalité juridique. Son conseil est élu par les conseils communaux des communes membres, et sa direction, nommée par le conseil, doit être constituée de Municipaux. Il n'y a pas de but optionnel. Aucune Fédération ne s'est créée depuis son introduction dans la Constitution (2003).*
4. *La Fusion de communes, qui n'est pas l'objet ce soir.*

*M. Mocchi travaille dans le même office que M. Curchod. Il demande une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes. La réflexion doit avoir lieu ; l'échelle de l'agglomération est déjà présente dans les travaux de la commune. Sa demande est donc légitime.*

*Dans la discussion, il ressort que*

- ✓ *l'échelle intercommunale est très présente dans notre région. A souligner que le PALM n'a pas de statut juridique particulier, que le SDOL n'est qu'une convention entre communes ;*
- ✓ *peut-être n'utilisons-nous pas les outils de l'Association comme il faudrait. Il y a une insatisfaction de la part de nos délégués à ces instances ;*
- ✓ *les compétences que l'on accorde aux Associations sont celles que l'on enlève aux communes et cela crée des dysfonctionnements et des insatisfactions ;*
- ✓ *l'échelle de l'agglomération est à discuter : cela ne donne-t-il pas trop de poids à cette partie du canton ?*

*La Municipalité insiste sur le côté intercommunal de la démarche. L'étude demandée par le postulat n'a de sens que si plusieurs communes ont envie de la faire.*

*Au vote, la commission par 5 voix pour et une voix contre, recommande au Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

*A la relecture du rapport, je tiens à préciser et à amener quelques compléments. En effet, le sujet des fusions et des fédérations de communes préoccupent depuis longtemps le Conseil et il nous est offert, ici, la possibilité que la Municipalité se penche, à travers la réponse à ce postulat, un peu plus en avant.*

*Ce qui est demandé ici est bien une étude et si la Municipalité estime au final, après avoir pesé les pour et les contres, que ce n'est pas une bonne idée, elle pourra le transmettre à travers sa réponse. Mais tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut repenser l'intercommunalité. Cette étude est donc un moyen pour le faire.*

*A ce jour, ce texte a été déposé dans d'autres communes et a, par ailleurs, été accepté pour l'heure à Lausanne. Nous ne serions donc pas les seuls à faire cette démarche.*

*Comme dit en commission, mais cela ne figure pas dans le rapport, un vœu peut être formulé pour que l'étude soit faite de manière large, en ne focalisant pas uniquement sur la fédération de communes. Nous voyons là une complémentarité avec le texte de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, du Parti socialiste, qu'elle va vous présenter tout-à-l'heure et il pourrait être traité en commun par la Municipalité.*

*Nous avons conscience qu'il est trop tôt pour penser à des fusions dans l'Ouest lausannois. Comme ailleurs nous savons qu'il y a des déficits de démocratie dans la gestion des affaires intercommunales, parfois traitées uniquement pas des Exécutifs, d'ailleurs notre Conseil communal s'en plaint régulièrement, nous savons qu'un nombre toujours plus important de domaines ne peuvent plus être traités de manière uniquement communale. Une étude s'impose donc pour voir comment concilier ces différents paramètres. Enfin parce que cette préoccupation mérite d'être débattue par l'ensemble du Législatif qui aura alors toutes les cartes en main après une analyse complète et sereine, et non pas par une commission constituée de neuf personnes uniquement. Pour toutes ces raisons, je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.*

*Je vous remercie.*

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Le groupe PLR vous demande de classer ce postulat et cela pour les raisons suivantes :*

*- Celui-ci nous demande d'évaluer un outil de collaboration, la fédération de communes en l'occurrence, sans l'affranchir d'un besoin réel ou d'un but bien défini. C'est donc totalement hypothétique et nous pensons que la Municipalité à assez à faire pour se concentrer sur des problèmes biens réels.*

*- M. Laurent Curchod, invité lors de la séance de commission nous l'a bien expliqué, une fédération de communes est exclusive : une fois Renens liée à d'autres communes par ce*

*biais, elle ne pourra plus recourir à cet outil pour d'autres collaboration sans se retirer de cette fédération. Clairement, ce n'est pas pour rien si aucune commune vaudoise n'a jugé bon de recourir à cette possibilité jusqu'à aujourd'hui.*

*- La fédération ne peut pas prélever des taxes, facturer des prestations ou autre et doit donc être financée à 100% par les communes fédérées, ce qui limite beaucoup ses possibilités d'utilisation concrètes.*

*- Enfin, la fédération ne résout pas le principal problème posé par les associations : les conseils des communes fédérées doivent aussi nommer des délégués dans une commission intercommunale pour assurer le contrôle de la fédération (ce sont donc des élus indirects, et cela représente une source de travail supplémentaire pour les groupes, alors que notre propre Conseil communal n'est déjà jamais au complet...).*

*Suite à ce que je viens d'annoncer, le groupe PLR vous demande de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.*

*Merci de votre attention.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*C'est bien pour cela que nous suggérons un vœu pour étendre le débat à pas uniquement les fédérations. Et, je pense que ce problème doit être largement pris et qu'en tout cas, il mérite un débat très large et qu'aujourd'hui nous devons discuter du renvoi ou non du postulat, il serait dommage de manquer ce débat. Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission pour étude et rapport à la Municipalité.

**C'EST À LA MAJORITE QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST ACCEPTÉE.**

M. le Président remercie Mme Verena Berseth ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 61-2015 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de la verrière de la toiture de l'église de la paroisse catholique romaine St-François d'Assise à Renens.**

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le 17 mars 2015 à 19h00 dans le bâtiment de l'église St-François d'Assise à Renens. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Danielle Ayer,*

*Dominique Perret, Simonne Szenyan-Reymond, Gérard Duperrex, Richard Neal, Robert Mulopo, Fatmir Sadiku et Pascal Golay, président rapporteur.*

*La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, municipal bâtiments et environnement, M. Jean-François Clément, municipal finances et cultes, ainsi que Mme Laurence Favre, adjointe au service comptabilité, M. Jean-Claude Bourgeois, responsable des travaux et M. Rino Lamacchia architecte du bureau IL-A.*

*\* \* \* \* \**

*La Municipalité a présenté à l'ensemble de la commission le bâtiment abritant entre autre des salles de réunion, une salle de spectacle ainsi que l'église elle-même sur le dessus de la structure. Elle nous a fait part des travaux déjà effectués et ceux à prévoir dans le futur avant de se focaliser sur ceux présentés dans ce préavis.*

*Ce dernier demande de remplacer la verrière située au-dessus de la nef de l'église. Celle-ci, composée de plaques de plexi encastrées dans des cadres métalliques sont dans un piteux état. Les cadres sont rouillés et l'étanchéité n'est plus garantie.*

*L'architecture du bâtiment est particulièrement remarquable. En ayant aucun mur droit, tout étant concave ou convexe non seulement horizontalement, mais aussi verticalement. Cela présente une difficulté notable, notamment au niveau du montage des échafaudages intérieurs et extérieurs qui demanderont une complexité accrue, d'autant plus que l'église restera disponible pendant toute la durée des travaux.*

*De plus, chaque carreau à remplacer, le sera par des plaques de verres feuilleté sécurisé et isolant, mais chacune d'entre elle sera unique par ses dimensions. Un plan devra donc être effectué en amont, plan que la commission souhaite de ses vœux être gardé aux archives afin que cette procédure ne soit plus nécessaire pour un éventuel renouvellement dans quelques années.*

*Il est encore à noter que suite à une question d'un commissaire, il est convenu que ces travaux seront effectués dans la mesure du possible par des entreprises de la région.*

*C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 61-2015 de la Municipalité du 16 février 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*



**ALLOUE** à la Municipalité le crédit nécessaire pour les travaux de rénovation de la verrière de toiture de l'église de la paroisse catholique romaine Saint-François d'Assise à Renens d'un montant de CHF 169'000.- TTC payable en 4 tranches annuelles de CHF 42'250.- TTC.

**ACCEPTE** la dépense supplémentaire de CHF 42'250.- TTC au budget 2015 qui sera imputée dans le compte N° 2803.3652.01 "Subvention St-François - Renens".

**ACCEPTE** que cette dépense soit portée aux budgets 2016 à 2018, pour CHF 42'250.- par année, dans le compte N° 2803.3652.01 "Subvention Saint-François - Renens".

—————

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.**

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 62-2015 – Création d'une UAPE sur le site du Censuy – Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple**

M. le Président prie Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

Commissaires présents : Messieurs Florian Gruber, Jean-Daniel Roulier, Gérard Duperrex, Mesdames Véronique Bovey-Diagne, Maria Rodriguez, Patricia Zurcher-Maquignaz et Victoria Ravaoli-Thibaud, présidente-rapporteuse

Absent : M. Abdelfattah Hanachi

Pour la Municipalité : Mme Myriam Romano-Malagrifa avec M. Jean-Marc Dupuis. M. Jean-François Clément étant excusé.

Egalement présents : Mme Boyer directrice établissement primaire Renens-Est, M. Chevallaz, chef de service sécurité sociale et M. Benoît, directeur Globe-Trotteur

La commission s'est réunie le lundi 16 mars 2015 à la salle de conférence de la salle de spectacle.

Introduction : Petit rappel de l'ancien projet qui était de déplacer l'APEMS du Léman avec des élèves de 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> années HARMOS, au nouveau collège du Censuy. C'est suite à une collaboration entre le directeur Sécurité Sociale, celui des Globe-Trotteurs et de la directrice de l'établissement primaire de l'Est Renanais qu'ils ont pu élaborer les besoins réels actuels des parents. Ce qui a été mis en évidence, c'est qu'il n'existait tout simplement pas d'UAPE

*dans l'Est de Renens alors que deux existent à l'Ouest. C'est dans un délai très court et dans un souci de répondre aux besoins de certains parents désespérés, qu'ils ont réalisé ce préavis ensemble, afin de pouvoir accueillir déjà 12 places à la rentrée 2015, suivi de 12 de plus l'année suivante. En sachant qu'une place équivaut à 1,5 enfant, puisque la plupart viennent à temps partiel. Les coûts qui étaient prévus ne sont pas vraiment différents, c'est surtout le mobilier qui doit répondre à la loi sur l'accueil de jour. Evidemment, ceci a des répercussions sur l'enclassement scolaire du Censuy puisque Mme la directrice Boyer, attend l'approbation du Conseil pour confirmer aux parents que leurs enfants seront bel et bien au collège du Censuy. Il faut savoir que jusqu'à présent, les petits de 4 ans devant commencer l'école et ayant besoin d'une structure d'accueil de jour, doivent aller à la Farandole et de ce fait, sont à l'école de Sous-Biondes durant les 2 premières années scolaires. Ensuite, ils retrouvent leur quartier et l'APEMS s'il en y a un. L'ouverture de cette UAPE permettrait aux enfants de continuer à côtoyer leurs camarades de la garderie à l'UAPE et à l'école pour ensuite aller à l'APEMS dans la même région. Ceci évitera aussi aux parents qui mettent leurs enfants à la Farandole durant ces 2 ans à temps partiel, de faire le tour de la ville en voiture pour les amener à l'école les jours où ils ne sont pas en accueil de jour.*

*De plus, la Municipalité veut pérenniser le réfectoire au Temple car il fonctionne bien.*

*Il faut toutefois bien faire la différence avec un APEMS. Il n'a y pas d'accompagnateurs de l'école au réfectoire, ni d'éducateurs surplace pour les occuper en dehors des repas. Les enfants sont plutôt autonomes, entre 8 et 12 ans. C'est une solution intéressante car peu onéreuse pour les parents ainsi que pour la Commune.*

*La Municipalité conclut en nous disant qu'une planification parascolaire et scolaire est en train d'être finalisée et que nous devrions l'avoir pour le mois de septembre.*

#### Questions :

*Au sujet du réfectoire au Temple, un commissaire demande si cela correspond à l'ancien réfectoire, avec des moments de jeux après le repas ?*

- *Ceci est tout à fait le cas, mais à relever que les personnes présentes ne sont pas des éducatrices, ni des bénévoles, mais plutôt des cantinières. Le réfectoire n'est pas complet, mais il y a 22 enfants pour 35 de capacité. L'espace pique-nique n'est quasiment pas utilisé.*

*Existe-t-il une liste d'attente pour savoir le besoin en UAPE ?*

- *Ce calcul a été fait sur la continuité, donc ceux qui sont aujourd'hui aux Globe-Trotteurs et qui vont commencer l'école à la rentrée 2015 et en y ajoutant ceux qui sont sur liste d'attente. Dû à l'incertitude de l'acceptation ou non de ce préavis, il n'y a pas autant de personnes inscrites sur cette liste d'attente, mais rien qu'avec les cas prioritaires, 80% de l'UAPE serait remplie. Cet UAPE pourrait soulager aussi les parents des enfants des écoles du Simplon et de Florissant au lieu d'aller jusqu'à la Farandole.*

*Quelles seraient les incidences financières d'avoir une UAPE couplée avec une garderie ?*

- *C'est certainement plus avantageux et plus pratique, comme lors de remplacement en cas de maladie et pour l'organisation interne vu les horaires coupés. Mais cette UAPE*

*sera « couplée » avec les Globe-Trotteurs, en tout cas en termes de personnel. Des offres d'emploi sont déjà proposées à l'interne.*

*Une commissaire rappelle qu'elle avait déposé une motion sur la planification parascolaire en 2011, qu'un préavis en 2013 la mentionne et que finalement nous sommes en 2015 et qu'il n'y a toujours rien. Est-ce que la Municipalité va vraiment la faire cette planification ?*

- *La Municipalité assure que c'est prêt au niveau scolaire et qu'elle est en train de finaliser la planification parascolaire. Apparemment, cela était prévu au moins une fois par législature. Deux événements majeurs ont retardés cette planification : la LEO et le HARMOS compatible. Les établissements scolaires devaient attendre une année complète sous ces nouveaux régimes avant de pouvoir établir une planification scolaire, ce qui est fait.*

*Pourquoi ne pas proposer plus que 12 places au début ?*

- *Par manque de temps. Il faut trouver tout d'abord le personnel pour ces enfants, être sûr que les 12 places seront prises et ensuite, cela permettra aux 12 premiers de rester l'année suivante alors que l'UAPE accueillera 12 nouvelles places.*

*Un Commissaire demande s'il serait possible de rajouter un étage au collège du Censuy puisque le Conseil avait demandé qu'il soit possible pour un futur plus ou moins proche et selon besoin de rajouter un étage ?*

- *Dû au délai trop court (rentrée 2015) et des coûts évidemment beaucoup trop élevés, cela n'est clairement pas d'actualité.*

*Dans le préavis, il est mentionné la possibilité de créer un lieu d'accueil dans le nouveau quartier Avenir-Saugiaz. Qu'en est-il ?*

- *C'est en cours, la Municipalité a rencontré les promoteurs qui seraient favorables à un lieu d'accueil. A voir, à suivre ...*

### Discussion

*Tous les commissaires accueillent positivement ce projet qui est nécessaire, mais toutefois trouvent dommage que la Municipalité travaille dans l'urgence et au coup par coup d'opportunité. C'est pourquoi elle émet un vœu accepté à l'unanimité.*

*Vœu : Les commissaires souhaitent qu'une planification parascolaire soit enfin établie, afin de permettre au Conseil communal, ainsi qu'aux habitants de Renens, d'avoir dorénavant une vision plus claire de ce que sera l'accueil parascolaire dans notre ville à moyen et à long terme.*

*C'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil communal d'accepter ce préavis N° 62-2015.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur Le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Le groupe Fourmi rouge va, bien évidemment, voter les conclusions de ce préavis. En effet, il répond en partie aux attentes défendues par notre groupe. Nous saluons l'action menée par la Municipalité dans l'accueil parascolaire des enfants de notre Commune. Nous tenons, également, à remercier les personnes qui participent à cet accueil de qualité.*

*Notre groupe se réjouit de recevoir les planifications scolaires et parascolaires afin de pouvoir réfléchir et répondre au mieux aux attentes de notre population, tout en étant conscient des réalités économiques.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Simplement un mot sur le vœu; la Municipalité accepte et comprend parfaitement ce vœu. Ce rapport est en voie de finalisation, il devrait vous être transmis cet automne.*

*Je relève quand même juste qu'il est plus difficile de faire une planification du parascolaire que du scolaire. Avec la planification scolaire, nous sommes dans l'ordre de l'obligatoire absolu; elle se fait sur des terrains, dans des bâtiments construits entièrement par la Commune et est, en quelque sorte, complètement impérative.*

*C'est vrai qu'il y a maintenant, au niveau de la Constitution, une obligation pour l'accueil parascolaire, mais qui est pour l'instant seulement au niveau constitutionnel. Toutefois, c'est une exigence qui monte, qui est plus récente. Nous ne sommes actuellement pas dans le même ordre d'obligation que pour les écoles et cet accueil dépend également des possibilités financières, voire, parfois, d'opportunités.*

*Cet épisode, effectivement où nous avons finalement modifié un projet pour faire une UAPE là-bas en réalisant l'ampleur des besoins en évolution, montre très bien qu'il faut qu'il y ait une planification identifiant tant les potentiels sur l'ensemble de la Commune que les potentiels financiers aussi, parce que bien dans un mix des deux que nous sommes.*

*Cette planification est donc en cours et nous devrions à terme pouvoir doubler l'offre, en tout cas pour le parascolaire et la petite enfance, dans les années qui viennent.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud de procéder à la lecture des conclusions.

### Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis N° 62-2015 de la Municipalité du 23 février 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ACCEPTE** la création d'une UAPE, en lieu et place du transfert de l'APEMS du Léman prévu dans les locaux du Collège du Censuy selon le préavis N° 35-2013.

**PREND ACTE** que L'APEMS du Léman, qui devait déménager dans le nouveau Collège du Censuy, conservera son fonctionnement actuel dans ses locaux sis au Collège du Léman, et sa partie réfectoire pour les élèves de l'Etablissement secondaire de Renens (pour les rentrées scolaires 2015-2016 et suivantes).

**ACCEPTE** les charges et revenus supplémentaires au budget 2015 pour la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy, d'un montant total de charges de CHF 202'100.- auquel on déduit les revenus (subventions et participation des parents) d'un montant de CHF 56'800.- et les éventuelles aides au démarrage, à la nouvelle section N° 7155 - UAPE Censuy.

**PREND ACTE** que les charges et revenus inhérents à la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy seront portés aux budgets 2016 et suivants à la nouvelle section N° 7155 - UAPE Censuy.

**ACCEPTE** la pérennisation du réfectoire scolaire du Temple, en fonction depuis la rentrée 2014-2015.

**PREND ACTE** que les charges et revenus inhérents au réfectoire scolaire du Temple seront portés aux budgets 2016 et suivants, section N° 7159 - Réfectoire scolaire du Temple.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*J'aimerais d'abord remercier le Conseil communal. Ce préavis a été mené au pas de charge et nous avons dû, ensemble avec le Service Sécurité sociale et les écoles pré-annoncer aux parents les enclassements en leur disant que ceux-ci étaient soumis à votre vote de ce soir. Il y a donc de nombreux parents qui sont très contents de votre vote favorable, pour lequel nous avons peu de doute.*

*J'aimerais remercier aussi tant le Service de M. Jean-Marc Dupuis que le Service de la Sécurité sociale, dont M. Georges Chevallaz, Chef de service, est présent sur la tribune ce soir: ils sont allés vite pour faire ce changement d'orientation à un moment où c'était encore possible.*

*J'aimerais également remercier Mme Myriam Romano-Malagrifa, absente ce soir et qui aurait dû être là, ce soir à ma place, pour défendre ce projet aussi.*

M. le Président remercie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### **14. Dépôt de préavis**

- Préavis intercommunal N° 66-2015 – Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) – Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires  
*Présidence: Commission des finances*

En préambule, M. le Président informe que La date de la séance pour l'étude de ce préavis a été fixée au 29 avril 2015, soit la veille de la séance du CC, raison pour laquelle il n'y aura exceptionnellement pas de discussion préalable. Cette date a été dictée par des impératifs des Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens qui siégeront ensemble. Toutefois, une information spécifique a été transmise aux membres du Conseil, avec les documents usuels de la séance, dans laquelle il est mentionné que tout commentaire en lien avec ce préavis pouvait directement être transmis à la Commission des finances d'ici au mercredi 29 avril 2015.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion

#### **15. Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- Préavis N° 63-2015 – Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance  
*Présidence: Fourmi rouge (Date proposée pour la séance: mardi 05 mai 2015, 19h00 au Centre technique communal)*
- Préavis intercommunal N° 64-2015 – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge  
*Présidence: Commission des finances*
- Préavis N° 65-2015 – Modification des autorisations générales pour la législature 2011–2016 – Augmentation du plafond de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- par cas pour les dépenses urgentes et exceptionnelles non prévues budgétairement et intégration d'une marge de tolérance pour tout dépassement dans les crédits d'investissement  
*Présidence: Commission des finances*
- Préavis N° 67-2015 – Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public pour les lampes à vapeur de mercure  
*Présidence: Fourmi rouge (Date proposée pour la séance: 07 mai 2015 à 18h30 au CTC)*

- Préavis intercommunal N° 68-2015 – Théâtre Kléber-Méleau : création d'une fondation  
*Présidence: Les Verts (Date proposée pour la séance: 04 mai 2015 à 20h30 à Culture-Jeunesse-Sports)*

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*C'est une petite remarque. Il me semble que nous avons dit que les noms de présidents des commissions seraient donnés. Car pour une personne qui va au préavis et qui voudrait contacter le président, il faudrait au moins qu'elle connaisse le nom de la personne qui va présider les préavis. Il me semble que l'on avait demandé cela.*

*De plus, pour le procès-verbal, juste dire que nous avons adoptés, non pas des rapports mais des préavis. Il ne faudrait pas que dans le procès-verbal il soit mentionné que nous avons adopté les rapports comme cela a été mentionné mais que nous avons adopté et voté des préavis.*

M. le Président prend note des remarques et communique que:

- le préavis N° 63-2015 sera présidé par Mme Verena Berseth du groupe Fourmi rouge
- le préavis N° 67-2015 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge
- le préavis N° 68-2015 sera présidé par Mme Nathalie Jaccard du groupe Les Verts

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **16. Motions, postulats et interpellations**

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PS**

Développement du postulat pour le groupe PS intitulé "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique"

En préambule, M. le Président informe que le Bureau du Conseil a étudié et accepté la recevabilité du postulat.

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*S'il y a un siècle, l'Ouest lausannois était une zone maraîchère peu urbanisée où les distances entre communes étaient grandes et les frontières communales claires, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les zones maraîchères ont laissé leur place à une urbanisation croissante, et les frontières communales ont aujourd'hui disparu. L'exemple le plus frappant de la disparition des frontières communales avec le temps est certainement celui de la place de la gare de*

*Renens. Sur cette place, on passe aisément en quelques pas de la commune de Chavannes à celle de Renens, ou de celle d'Ecublens à celle de Crissier, et cela sans s'en rendre compte.*

*S'il y a un siècle, chaque commune pouvait entrevoir son développement toute seule, le rapprochement continu des frontières communales dû à l'urbanisation a obligé les communes de l'Ouest lausannois à repenser leur relation les unes aux autres. C'est ainsi que sont nées progressivement des collaborations intercommunales comme par exemple l'AIC pour l'exploitation de l'ancien collège intercommunal de la Planta à Chavannes, les SIE pour l'exploitation d'un réseau électrique commun, ou l'entente intercommunale Mèbre et Sorge pour la gestion des collecteurs d'eaux.*

*Outre devoir repenser leur relation les unes aux autres, les communes de l'Ouest lausannois ont dû apprendre à développer des solutions collectives pour chercher à résoudre les problèmes communs toujours plus nombreux. Il en va par exemple du trafic routier, du réseau des transports publics, de l'implantation des surfaces commerciales, de l'aménagement du territoire, des heures d'ouverture des commerces, ou de la relation aux hautes écoles. La construction du TSOL, ou métro M1, le moratoire sur l'implantation des centres commerciaux, et la création du SDOL en témoignent.*

*L'évolution du droit cantonal et la création d'un nouveau District de l'Ouest lausannois au 01.01.2008 ont ensuite accéléré le développement de projets en commun. Par exemple, sous l'impulsion de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), des réseaux d'accueil de jour intercommunaux ont été créés. Les corps de pompiers communaux ont aussi laissé progressivement leur place à des corps intercommunaux, les polices municipales se sont transformées en une police intercommunale, et l'action sociale a été régionalisée. Les transformations de la gare de Renens dans le projet Léman 2030 et la construction de la halte CFF de Prilly-Malley sont aussi le fruit d'une étroite collaboration des communes de l'Ouest lausannois avec le canton et les CFF.*

*Au fil des ans, des liens forts entre les communes de l'Ouest lausannois se sont ainsi développés, des intérêts convergents sont apparus, et de moins en moins de sujets sont aujourd'hui spécifiquement communaux. Et bien souvent, les quelques projets qui demeurent communaux font l'objet d'une appréciation à l'échelon intercommunal.*

*De nombreuses structures intercommunales sont donc aujourd'hui en place, mais ce mécanisme de collaboration atteint aujourd'hui ses limites et demande à être repensé. Il devient en effet de plus en plus difficile pour les conseillers communaux des communes de l'Ouest lausannois de bien comprendre le fonctionnement de toutes ces structures intercommunales, et de savoir comment ils peuvent avoir une réelle influence politique et pratique sur celles-ci. Pour les conseillers communaux comme pour beaucoup de citoyens, ces structures ne représentent aujourd'hui plus que des organes aux acronymes complexes dont le rôle, le fonctionnement, les coûts et les ramifications au niveau du district sont devenus opaques et, face à ce constat, les conseillers communaux sont de plus en plus désabusés*

*C'est ainsi que le nombre croissant de structures, la complexité de leur organes de direction, les différences structurelles entre les organes délibérants, les problèmes de compétences légales exactes, les problèmes de représentativité – tant des communes, des partis politiques que des citoyens – et les mécanismes toujours plus complexes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les clés de répartition des coûts entre les communes, laissent*



*de plus en plus apparaître une perte de contrôle démocratique de ces structures, et un éloignement de plus en plus important de celles-ci des élus communaux et des citoyens.*

*Il devient donc nécessaire aujourd'hui de dresser un bilan de tous ces liens et de se demander comment les améliorer et les optimiser encore à l'avenir.*

*Par le présent postulat, le parti socialiste demande donc à la Municipalité, en collaboration avec les autres communes de l'Ouest lausannois, de charger un institut neutre de :*

- ✓ faire un état des lieux de toutes les collaborations intercommunales ;*
- ✓ et d'étudier la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle, notamment en matière d'efficience administrative et politique, de services publics, de regroupements scolaires, de fiscalité, et d'optimisation de l'utilisation des ressources financières, que ce soit par une fédération de communes, une agglomération de communes, une fusion des communes de l'Ouest lausannois, ou par toute autre forme prévue par la loi.*

*L'étude devra faire état des avantages et désavantages des différents modèles. Elle devra aussi préciser les attentes de la population envers un rapprochement intercommunal.*

*Je vous remercie de votre attention et vous recommande la transmission directe à la municipalité sans passer par une commission.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*S'il n'y a pas de discussion au sein du Conseil, pour ce qui concerne la Municipalité, nous acceptons aussi volontiers ce postulat sans commission.*

*C'est vrai, cela a été dit, il se rapproche du postulat de M. Alberto Mocchi; il est plus large au niveau des possibilités: fédération, agglomération, voire fusion. Le postulat de M. Mocchi parlait plus spécifiquement de la fédération, mais il était lui plus large au niveau géographique puis que c'était l'agglomération et non le district de l'Ouest lausannois qui était concerné; mais c'est vrai qu'ils sont de toute façon très proches, il y a déjà eu une commission sur ces thèmes, donc nous le prenons volontiers.*

*Ce postulat a été déposé déjà dans quelques communes de l'Ouest. J'ai entendu parler d'Ecublens et de Bussigny, nous en avons parlé dans notre réunion des syndicats, mais je ne crois pas, par contre, qu'il ait déjà été accepté dans ces communes. Toutefois, nous allons voir, avec les communes dans lesquelles ce postulat a été accepté, ce que nous pouvons faire ensemble. S'il y a plusieurs communes pour lesquelles c'est le cas, nous essayerons de répondre ensemble.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission pour étude et rapport à la Municipalité.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITE (4 ABSTENTIONS) QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT EST ACCEPTÉE.**

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Développement du postulat, pour le groupe UDC, intitulé "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste"

Ce postulat a été étudié par le Bureau du Conseil, qui en a accepté sa recevabilité.

*Selon l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), la radicalisation extrémiste islamiste reste faible en Suisse comparativement à d'autres membres de l'organisation, sans être nulle.*

*Dans un récent rapport, l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) a évoqué plusieurs milliers de sympathisants des milieux radicaux en Suisse. Quelques dizaines sont considérés comme des extrémistes islamistes. Les personnes qui se radicalisent en Suisse "ont pour la plupart grandi en Suisse ou y sont nées", souligne le responsable de cette étude, Lorenzo Vidino.*

*Plusieurs cas médiatisés ont défrayé la chronique, dont celui d'un jeune Vaudois revenu de Syrie. Il avait été converti à l'islam selon une "procédure accélérée" dans un des centres islamiques de Renens. Selon la spécialiste du terrorisme au Centre d'études de politique de sécurité de Genève (GCSP), Christina Schori-Liang, "des groupes islamistes en Syrie liés à Al-Qaïda recrutent et forment des Américains et d'autres Occidentaux pour qu'ils commettent des attentats dans leur pays."*

*Pour ceux qui reviennent se pose donc la question de leur réintégration dans la société. Mais d'autres questions se posent aussi pour ceux qui partent, ceux qui voudraient partir, et enfin ceux qui militent et prêchent pour amener des tiers à faire le pas. Et que faire pour aider les familles dont des adolescents s'abandonnent dans le radicalisme et rejettent la tolérance occidentale?*

*L'inaction n'est pas une option, et la question dépasse de loin un manichéisme simpliste entre musulmans et non-musulmans. C'est pourquoi nous invitons la Municipalité à considérer la problématique du radicalisme religieux musulman dans sa réflexion sur l'intégration des étrangers dans notre communauté.*

*Bien que nous laissions à la Municipalité toute latitude pour présenter un plan détaillé, il ne nous paraît pas nécessaire d'avoir recours à des moyens supplémentaires; la Municipalité dispose déjà de nombreux outils dans le cadre de sa mission d'intégration et de politique de sécurité, comme la Commission d'Intégration Suisses-Etrangers (CISE), l'Observatoire de la Sécurité, le Contrôle des Habitants ou les liens avec les milieux scolaires, pour ne citer que quelques exemples.*

*L'étude demandée par ce postulat devrait permettre d'éclaircir les points suivants:*

- ✓ *Quel est le degré d'implication d'habitants de Renens dans les filières islamiques en direction de la Syrie? Cela vaut tant pour les gens en partance pour cette guerre civile que d'éventuels facilitateurs organisant d'éventuels voyages ou incitant au départ.*
- ✓ *Quelle sont les collaborations, existantes ou à créer, entre la Municipalité, POLOUEST et les services de renseignement de la Confédération concernant les filières islamistes?*
- ✓ *Quelles vérifications la Municipalité effectue-t-elle quant à la compatibilité avec le droit suisse d'objectifs énoncés par des associations religieuses installées en ville? Bénéficient-elles de subsides communaux? Avec quelle régularité la Municipalité vérifie-t-elle que ses informations sur ces dernières sont toujours pertinentes et que leurs agissements correspondent effectivement à l'intitulé public de leurs missions?*
- ✓ *Des associations religieuses installées à Renens ont-elles déjà été interdites ou dissoutes?*
- ✓ *Faut-il un programme pour aider les familles à lutter contre l'endoctrinement islamique de leurs jeunes? Quelle forme prendrait-il? (imprimés et tous-ménages, séances d'information, ligne téléphonique, liens avec le milieu scolaire?)*

*Nous sommes conscients que le problème du radicalisme islamique prend de multiples formes et requiert une approche plurielle, mais nous insistons aussi sur son enracinement local. De par sa longue expérience du multiculturalisme et de ses défis, la Municipalité de Renens nous semble tout à fait à même d'y faire face. Il est demandé le cas échéant à la Municipalité de prendre contact avec d'autres communes vaudoises de taille comparable pour s'inspirer de programmes déjà mis en œuvre ou de travailler avec elles à une solution conjointe.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

○ **M. Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Pour ne pas rester sur des questions superficielles qui méritent des réponses plus larges, le groupe Les Verts demande la création d'une commission afin de traiter du renvoi de ce postulat en Municipalité.*

*Ce préambule soulève des questions à traiter de manière approfondie, il nous semble donc important de soutenir tous les mouvements mis en place afin de calmer la peur et favoriser le vivre-ensemble.*

○ **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Je suis consciente que ce problème doit être discuté. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et les oreilles, c'est un problème important. Quand des parents, et surtout des mères inquiètes, viennent vous voir, que leur répondre?*

*Je me réjouis que M. Montabert apprécie les outils interculturels que la Commune a mis en place. Ainsi la Municipalité pourra les utiliser et ne sera pas obligée de réinventer la roue.*

*Mon groupe désire que ce postulat soit transmis à la Municipalité directement, parce que nous pouvons également faire une commission après, sur les bases de ce que nous répond la Municipalité.*

○ **M. Ozcan Cemal, Indépendant**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Tout en partageant les soucis de mon collègue Stéphane Montabert, je me permets de mettre l'église au milieu du village!*

*Car, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de problème dans un centre musulman de Renens.*

*Je pense que mon collègue fait allusion à un centre qui se trouve dans une commune voisine dont les médias ont fait écho.*

*En effet, à Renens, il y a un seul centre musulman qui est l'association des Turcs dont je suis également membre du comité directeur et nous n'avons jamais eu de problème ou souci par rapport au radicalisme islamiste.*

*L'association des Turcs entretient depuis son installation à Renens des relations régulières et transparentes avec la Municipalité et les autorités de notre Ville.*

*Si nécessaire, nous sommes également disposés pour un renforcement de ces relations!*

*Toutefois, dans ce débat, il est nécessaire de ne pas faire une politique d'autruche !!!*

*Tant que les questions suivantes resteront sans réponse, il est difficile de régler les problèmes: Qui sont ces gens? Qui les ont formés? Où trouvent-ils les moyens financiers? Qui leur livrent des armes si sophistiquées? Et nous pouvons continuer encore cette liste.*

*Tant que nous ne mettrons pas nos forces ensemble pour régler les problèmes à l'origine, il est inutile de chercher des coupables à Renens.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

○ **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PS**

*Juste pour vous dire que le Parti socialiste souhaite également le renvoi de cet objet en commission.*

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Comme le règlement précise que le Conseil se détermine après avoir entendu la Municipalité, je souhaiterais dire qu'en Municipalité nous pensons que M. Stéphane Montabert aborde un problème réel. D'après le Ministère public il y a eu, fin 2014, une vingtaine de procédures en Suisse, à ma connaissance aucune spécifiquement ici, mais le problème est réel, nous le reconnaissons et un certain nombre de questions méritent des réponses.*

*Il y a des réponses qui sont simples: nous ne subventionnons, par exemple, aucun centre religieux musulman. Il y en a d'autres qui sont plus complexes, parce qu'elles impliquent une collaboration avec la police que ce soit au niveau cantonal ou avec le Ministère public, mais qu'il faut prendre au sérieux. Que pouvons-nous faire localement, effectivement, pour aider*

*des familles qui sont préoccupées par une évolution de certains jeunes qui peuvent être d'ailleurs de toute origine ou de toute religion au départ, mais qui ont des évolutions qui sont comparables à celles de jeunes qui partent dans des sectes?*

*Donc, pour notre part, parce que c'est presque une interpellation, nous pourrions prendre ce postulat directement et y répondre relativement rapidement puis créer une commission sur la base des réponses obtenues. Au fond, c'était ce que la Municipalité voulait vous proposer, mais le Conseil est libre de la façon dont il veut traiter ce postulat*

○ **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

*Etant membre de la Commission des finances et en plein milieu de la révision des comptes, je n'ai pas eu le temps de tout préparer, mais à la lecture du texte de M. Montabert, j'ai trois questions.*

*Dans le premier paragraphe vous mentionnez "plusieurs milliers de sympathisants des milieux radicaux en Suisse" et vous parlez après des "quelques personnes qui sont considérées comme des extrémistes islamistes". Et le reste? Qu'entendez-vous par ces milliers de sympathisants des milieux radicaux en Suisse et quelques dizaines, je n'ai pas bien compris.*

*Deuxièmement, dans le paragraphe au milieu vous mentionnez "C'est pourquoi nous invitons la Municipalité à considérer la problématique du radicalisme religieux musulman dans sa réflexion sur l'intégration des étrangers dans notre communauté". Je ne pense pas qu'il y ait que des étrangers qui sont musulmans, il y a également des suisses musulmans. De quoi voulez-vous parler exactement?*

*La dernière question. "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste" et dans l'avant dernier paragraphe, vous parlez d'"endoctrinement islamique"; je souhaiterais que vous m'expliquiez quelle est la différence entre "islamiste" et "islamique"; je n'ai pas bien compris ce que vous voulez dire. Si vous pouviez m'expliquer quel est le fond de votre discours et pourquoi vous prenez des "milliers de sympathisants radicaux" et "quelques dizaines". Voilà c'étaient mes trois questions.*

○ **M. le Président**

*Merci M. Safaï, je dirais que les questions que vous posez pourraient être des questions de la Commission, nous n'allons pas faire la discussion maintenant. Je vous propose de traiter tout cela au moment de la création d'une commission, voire dans le rapport de la Municipalité en cas de renvoi.*

○ **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

*Je me disais que nous étions en train de retomber dans des questions de fond et que ce n'est pas le lieu et qu'il fallait stopper.*

La parole n'étant plus demandée, et étant donné qu'une commission a été demandée, M. le Président soumet aux membres du Conseil la proposition de renvoi du postulat à l'examen à

une commission chargée de préavisier en rappelant que, selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <u>Les Verts:</u>        | Mme Irène Frei-Premet                                  |
| <u>UDC:</u>              | M. Antonio Lepore                                      |
| <u>Fourmi rouge:</u>     | Mme Verena Berseth<br>Mme Abdelfattah Hanachi          |
| <u>PLR:</u>              | M. Antoine Bianchi<br>M. Jean-Daniel Roulier           |
| <u>Parti socialiste:</u> | Mme Patricia Zurcher Maquignaz<br>M. Gian-Luca Ferrini |

Après une confusion quant à la présidence de cette commission dans un premier temps attribuée à Mme Patricia Zurcher Maquignaz, il est rappelé que c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Irène-Frei Premet, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission et que la commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PS**  
Interpellation intitulée "Transport par rail de produits dangereux: agir et réagir!"

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers Collègues,*

*Jeudi passé, par un pur concours de circonstances, l'Office fédéral des transports (OFT) a publié deux rapports sur les risques du transport de produits dangereux pour la population et l'environnement. L'OFT y souligne, entre autres, qu'il n'existe en Suisse aucun secteur où les risques pour la population seraient « non tolérables ». Merci pour cette bonne nouvelle, nous voilà soulagés et rassurés !*

*On apprend toutefois dans ces mêmes rapports que sur 128 kilomètres des 3263 que compte le réseau ferroviaire à voie normale, on identifie des «risques de niveau intermédiaire», et qu'en raison des convois de chlore qui les traversent régulièrement, « les secteurs de Renens et de l'ouest de la gare de Lausanne se trouvent dans la moitié supérieure de la zone intermédiaire sur l'échelle des risques. »*

*Nous voilà déjà nettement moins rassurés, car le cas de Lausanne, où s'était produit un grave accident le 29 juin 1994, avec écoulement de 400 litres d'épichlorhydrine, est encore bien présent dans nos esprits...*

*Et puis, ironie du sort, voilà que dans la nuit du 25 avril dernier, un train de marchandises déraile à Daillens et que des substances chimiques fuient des wagons-citernes accidentés.*

*Acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude caustique... Décidément, quels nectars délicats transitent sous nos fenêtres la nuit, tandis que nous dormons du sommeil du Juste ! Ce convoi ne transportait pas de chlore et il n'y a pas eu d'émanations de gaz toxiques. Encore heureux ! Mais franchement pas rassurant du tout...*

*Enfin, cerise sur le gâteau, on découvre dans la presse que depuis quelques années, l'industrie chimique (Syngenta à Monthey et Lonza à Viège) ne produit plus de chlore in situ, mais préfère le faire venir de Lyon par le rail pour des raisons économiques. Et là, la crainte du pire et le soulagement d'y avoir échappé cèdent le pas à l'indignation !*

*Une fois encore, c'est donc pour des questions de gros sous qu'on accepte de mettre en danger la sécurité et la santé de la population, tout en la rassurant sur le fait que « le risque d'accident est quasi nul ». Rien de nouveau sous le soleil, me direz-vous, mais faut-il pour autant que Renens l'accepte sans broncher ?*

*C'est dans le but de pouvoir répondre à cette interrogation que je souhaiterais poser à la Municipalité les questions suivantes :*

- *La Municipalité a-t-elle déjà adressé récemment ou par le passé une lettre à la Conférence des transports de Suisse occidentale pour lui dire sa préoccupation au sujet des transports par rail de matières dangereuses qui transitent par la gare de Renens ?*

*Et si non, compte-t-elle le faire prochainement, en tant qu'exécutif d'une ville particulièrement concernée, et pour venir en appui des autorités vaudoises et genevoises sur ce sujet ?*

- *La Municipalité pourrait-elle envisager de demander à la Confédération d'examiner sans trop attendre des alternatives au transport de chlore par rail, dont, par exemple, la production de cette substance directement dans les usines valaisannes, dans la mesure où celle-ci pourrait se faire sans nuire à l'environnement et aux habitants locaux ?*

*Et comme le risque d'accident n'est visiblement pas si «quasi-nul qu'on a voulu nous le faire croire, ces trois questions très concrètes encore :*

- *Un plan d'évacuation d'urgence existe-t-il déjà pour parer au pire en cas d'accident similaire à Renens ?*
- *La population est-elle informée sur l'existence d'un tel plan et sur l'attitude à suivre en cas d'alerte (emplacement des abris à rejoindre pour chaque quartier, lieu de distribution de masques à gaz, etc)*
- *En cas d'accident, comment la population sera-t-elle informée ?*
- *Les pompiers des services de défense incendie et secours de la région sont-ils préparés à ce genre d'interventions ?*

*Je vous remercie des réponses que vous apporterez aux interrogations des conseillers communaux, mais aussi et surtout des habitants de Renens.*

## Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Nous vous répondrons en deux temps, Mme la Syndique prendra également la parole après moi.*

*J'aimerais remercier Mme Patricia Zurcher Maquignaz de nous avoir transmis ces questions de manière anticipée.*

*Je peux répondre, dans un premier temps de la manière suivante:*

*Un plan d'évacuation d'urgence existe-t-il pour parer au pire en cas d'accident similaire à Renens? A ma connaissance non. Cependant, le Canton, avec le plan Orca, dispose de générique pour ce type d'événement applicable en tout lieu ainsi qu'à une doctrine d'engagement et de conduite coordonnée. A préciser qu'un tel événement ne pourrait être géré seul par la Commune ou aux moyens des services de sécurité de l'Ouest lausannois (SDIS, Police, PCi). En effet, la conduite et la coordination tant des opérations que politiques seraient rapidement et légitimement en main du Canton, voire de la Confédération en fonction de la gravité des cas.*

*La population est-elle informée sur l'existence d'un tel plan et sur l'attitude à poursuivre en cas d'alerte, emplacement des abris à rejoindre pour chaque quartier, distribution des masques à gaz? La question peut se décomposer en deux parties, à savoir: La population est-elle informée de l'existence d'un tel plan? S'il existe, j'ai un petit doute. La menace de transport par le rail de matières dangereuses ne pouvant être clairement identifiée et localisée, voire anticipée, à l'inverse, par exemple, d'une zone inondable suite à des violentes intempéries. La population est-elle informée sur l'attitude à suivre en cas d'alerte? Elle le devrait... puisque, chaque année, il est répété sur le plan national, qu'en cas d'alarme (sirènes), il convient d'écouter les directives comportementales par le biais des médias: radio, TV, voir même smartphones (SMS).*

*En cas d'accident, comment la population sera-t-elle informée? L'alarme serait donnée au travers d'un système d'alarme POLYCOM, sirènes que vous entendez chaque année sur l'ensemble de notre territoire suisse.*

*Les pompiers des services de défense incendie et secours de la région sont-ils préparés à ce genre d'interventions ? En ce qui concerne le SDIS, et plus particulièrement les pompiers, seuls les sapeurs-pompiers de Lausanne, formés aux interventions spéciales dans ce domaine, interviennent. Ce sont tous des professionnels qui travaillent avec du matériel adéquat pour ce genre de mission, donc ce qui veut dire que notre SDIS n'est pas préparé à ce genre d'intervention. Il faut savoir également qu'une interpellation allant dans ce sens a été déposée au Grand Conseil mardi dernier. S'agissant de la PCi régionale, nous serions en mesure d'apporter notre soutien en effectif et logistique aux organes compétents intervenant dans ce genre particulier de sinistre «chimiques», surtout dans les contrôles routiers (Barrage/ bouclage) l'apport de subsistance aux intervenants et la possibilité d'héberger en durée limitée, des contingents de population civile évacués des zones intoxiquées et dangereuses (Plusieurs centaines de personnes/construction PCI opérationnelle/CACIB ou autres), ceci aussi, en collaboration entre les régions PCi voisines dans le Grand Lausanne. Ces évacuations et déplacements de population auraient déjà pu avoir lieu dans le sinistre de*



décembre 2014 « THEVENAZ LEDUC » ; elles avaient d'ailleurs été planifiées en fonction de l'évolution de la situation du sinistre.

Pour le reste de la réponse, je passe maintenant la parole à Mme la Syndique.

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*En complément de ce qu'ont déclaré les différents corps des pompiers ou de la PCi, je peux dire ceci. Je souhaite remercier Mme Patricia Zurcher Maquignaz de son interpellation. Comme elle, j'ai vu cette publication du rapport de l'OFT jeudi, rapport qui est un "screening des risques pour la population" et remis à jour selon la même méthodologie (2006 et 2011). Dans ce rapport figure depuis longtemps un tronçon de 1,3 km pour la gare de Renens, un tronçon de 2,6 km pour Genève-Sécheron, un autre à St-Jean-Jonction-Genève, mais également aux gares de Lausanne, d'Olten et de Zürich. Ces tronçons font partie des 10km du réseau que les spécialistes appellent "la moitié supérieure du domaine intermédiaire" : le risque n'est pas considéré comme inacceptable, mais nous sommes dans la zone dite intermédiaire. Il n'y a pas aucune zone en Suisse qui est considérée comme non acceptable. Ce qui m'avait frappée dans ce rapport, c'est qu'effectivement un deuxième tronçon de Renens entre maintenant dans cette catégorie, un tronçon se situant à l'Est de la Gare. Alors il n'est pas tout seul, il y a aussi le tronçon Lancy-Bâtie-Genève-La Praille. Ce rapport, que j'ai lu attentivement après l'accident de Daillens, nous a inquiétés. Il fait part d'une légère augmentation des risques qui est due à la fois à l'augmentation des convois voyageurs, à l'augmentation des convois de marchandises, parfois dangereuses, et également à l'augmentation de la densité de la population le long de voies de chemin de fer, même si cette densification est aussi limitée en fonction de l'Ordonnance pour la protection contre les accidents majeurs.*

*Alors c'est vrai que, pour répondre à votre première question, nous n'avons pas retrouvé de correspondance de la Municipalité à ce sujet. Ce screening des risques a donc déjà été actualisé en 2006 puis en 2011, il existait avant, il y a eu en 1994 l'accident de Lausanne auquel vous faites allusion, mais il n'y a pas eu de réactions de la Municipalité. Le fait, probablement, que nous sommes une commune née avec les Chemins de fer et habituée finalement à ce genre de chose, a certainement joué un rôle et c'est vrai que l'accident de Lausanne date d'il y a vingt ans. Aujourd'hui, nous entendons entreprendre une démarche officielle, que cela soit auprès de la Conférence des transports de Suisse occidentale, mais surtout auprès du Canton, de la Confédération et de l'OFT.*

*Il n'y a pas qu'une solution; vous parlez du chlore qui, évidemment, est une des substances qui fait peur, et qui peut-être, pourrait être effectivement fabriquée en Valais. Toutefois, il y a déjà toute une polémique dans la presse s'agissant des coûts que je ne verrais pas être financés par les cantons, mais bien par l'industrie chimique. Il y a également toute la question du coût des transports qui sont probablement trop bon marché et qui pourrait influencer. Nous n'avons pas réagi dans l'urgence, car, pour ma part, j'attendais de connaître les causes de cet accident. Elles sont apparues aujourd'hui. Cela aurait pu être une cause liée aux CFF eux-mêmes, ce qui ne semble pas être le cas, et l'on parle d'une cause liée à un wagon, qui est un wagon privé; de ce fait, il y a aussi toute la piste à étudier pour augmenter la sécurité des augmentations des contrôles de ces wagons. Il y a certainement plusieurs autres pistes envisageables, mais, je crois ceci dit, que nous ne pourrions pas empêcher tout transport de matières dangereuses; le chlore en est une très dangereuse, mais en quantité*

*faible. Par contre, il y a des transports d'essence et de propane qui sont importants et également dangereux.*

*Alors oui, la Municipalité de Renens compte entreprendre une démarche officielle. J'espère que nous avons répondu à votre interpellation et nous vous transmettrons, Mme Zurcher, cette correspondance, et nous en informerons également le Conseil communal. De plus, si nous avons des informations complémentaires à ce qui a été dit ce soir, celles-ci vous seraient également communiquées.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **17. Questions, propositions individuelles et divers**

- **M. Richard Neal, PS**

- Question relative aux abris de la PC du Collège du Léman

*Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*J'ai juste une question par rapport à quelque chose que j'ai entendu il y a quelque temps. En effet, au mois de février, quand j'ai organisé le forum des arts martiaux, nous avons loué les abris de la protection civile, qui sont sous les salles de gym du Collège du Léman, pour loger les gens et faire la cuisine pour les participants. Et en discutant avec la personne de la protection civile, j'ai appris que ces locaux allaient être mis à l'abandon, par difficulté d'entretien (par vétusté du matériel de ventilation entre autre) et j'aimerais savoir:*

- *Si la Commune a prévu quelque chose pour les reprendre aux mains de la Commune et non de l'abri PC?*
- *Quelles seraient les possibilités de rénovation le cas échéant?*

*Je sais qu'aussi bien nous-même, en tant qu'équipe de sport, que le club de football de Renens et je pense d'autres, le basket notamment, utilisaient régulièrement ces abris pour loger les équipes visiteuses à prix bon marché et ce serait dommage de ne plus pouvoir utiliser ces locaux.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Concernant cet abri PC, je ne sais pas qui vous a dit cela ni dans quel cadre, mais pour l'instant ce sont des informations que je ne peux absolument pas vous confirmer.*

*Ce que je peux vous dire, c'est que dans la planification (voir le plan des investissements), la rénovation et la réfection de la salle de gym Maurabia, dont le plancher, le plafond et la structure sont en très mauvais état, sont prévues. Alors c'est vrai que dans les pré-études, qui sont en train d'être menées, il y a deux variantes. Celle de la rénovation de l'enveloppe et celle d'une démolition puis reconstruction. Avec cette salle de gym, vous vous en rappelez*

*peut-être il y a un module de huit à dix classes qui était prévu avec. Nous avons donc demandé une étude pour ces deux variantes, nous n'avons jamais rien demandé par rapport à cet abri.*

*Au niveau de la PC, depuis l'année passée, c'est le Canton qui s'occupe de cela, nous devons toujours avoir normalement un taux de couverture de 100% puisque chacun a payé sa place dans les abris, ce n'est pas le cas sur Renens, parce que nous avons déjà eu des désaffectations, mais ce n'est pas le cas pour l'instant au Collège du Léman. Donc pour l'instant des études il y a, mais pas de décision et nous sommes tout à fait conscients que si nous partons dans la variante où il faudrait démolir quelque chose, nous ne pourrions pas enterrer la salle de gym à cause de cet abri.*

*Voilà, je crois avoir répondu à votre question.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**  
Question relative aux poubelles de ville

*Allant à la gare régulièrement, j'ai pu constater qu'il y avait certains emplacements où se trouvaient des petites poubelles de ville pour pouvoir y déposer des petits papiers et que celles que j'avais l'habitude de voir sur le chemin avaient disparues. Et, abordant le sujet avec d'autres personnes, il semble que nous soyons nombreux à avoir remarqué une disparition de ces petites poubelles de ville. Alors je ne sais pas si il y a eu des abus ou quoi, mais celles devant lesquelles je passais, par exemple tôt le matin, étaient tout-à-fait vides donc je pense qu'il n'y a pas des abus partout, donc je pose la question à la Municipalité: Où sont passé nos poubelles?*

#### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*A Renens, il y en a encore beaucoup. Bussigny a pratiquement tout enlevé, Crissier en a enlevé beaucoup plus que nous.*

*Comme vous le dites, il n'y a pas que des abus, mais il y en a. Certaines personnes utilisent ces poubelles pour jeter leurs déchets personnels, ce qui n'est pas du tout l'objectif. Donc il y a des poubelles qui sont placées où le monde va, notamment sur la Place du Marché, mais c'est vrai qu'il y en a beaucoup moins qu'avant puisque nous avons constaté que les gens les utilisaient à la place de leur container, soit d'immeuble, soit personnel.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 21 mai 2015 à 20h00**, et que le délai pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions est fixé au lundi 11 mai 2015 à midi.

M. le Président remercie les membres présents pour leur participation et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

Clôture de la séance à 22h20

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet